

Charte de Bonne Conduite et de Respect des Arbitres en Compétition Pour les Maîtres d'armes et encadrants présents sur le plateau des animations départementales

A signer sur place le jour de la compétition

Préambule

Le respect des arbitres est essentiel pour garantir le bon déroulement de toute compétition d'escrime. Les arbitres jouent un rôle crucial en assurant l'équité et la sécurité sur la piste. Cette charte a pour objectif de promouvoir une attitude de respect mutuel entre tireurs, entraîneurs, spectateurs et arbitres. Toute infraction à ces principes peut entraîner des sanctions, conformément à l'article 5 de la présente charte.

Article 1 : Principe du respect

Tous les participants (tireurs, entraîneurs, accompagnateurs et spectateurs) doivent respecter les arbitres, quelles que soient leurs décisions ou leurs interprétations des actions sur la piste. L'arbitre est l'autorité suprême pendant les matchs, et ses décisions doivent être acceptées sans contestation.

Article 2 : Comportement en piste

1. **Les tireurs** doivent s'abstenir de toute manifestation d'énerverment, de colère ou de manque de respect envers les arbitres (ex : gestes déplacés, cris, sarcasmes).
2. **Les entraîneurs et accompagnateurs** doivent encourager leurs tireurs à adopter une attitude respectueuse et à ne pas remettre en question de manière véhémente les décisions arbitrales.
3. **Les spectateurs** doivent également respecter les arbitres en restant courtois et en évitant tout commentaire déplacé.
4. De façon générale, seul le Maître d'armes ou encadrant délégué (porteur du brassard) peut se tenir en bout de piste derrière le tireur.

Article 3 : Contestation des décisions

1. Les tireurs ont le droit de demander une clarification sur une décision, mais doivent le faire calmement et de manière respectueuse. En cas de désaccord, l'arbitre fera appel à l'arbitre référent ou au directoire technique dont les décisions devront être suivies sans agressivité.
2. Les contestations doivent se faire dans le cadre des règles établies, sans perturber le déroulement du match et de la compétition en général ou le travail des arbitres.

Charte de Bonne Conduite et de Respect des Arbitres en Compétition Pour les Maîtres d'armes et encadrants présents sur le plateau des animations départementales

Article 4 : Comportement en dehors de la piste

1. Aucun membre d'une équipe (tireurs, entraîneurs, etc.) ne doit se permettre de faire des commentaires dénigrants ou insultants à l'encontre des arbitres en dehors de la piste, que ce soit dans l'enceinte de la compétition, dans son club ou sur les réseaux sociaux, etc.
2. Toute forme de harcèlement, qu'il soit verbal ou physique, est strictement interdit et sera sanctionné.

Article 5 : Conséquences en cas de non-respect

1. Toute infraction à cette charte peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement verbal à la disqualification du tireur ou de l'équipe, en fonction de la gravité de l'incident.
2. Des sanctions disciplinaires supplémentaires peuvent être imposées par le Comité Directeur du CD Escrime 06 (ex : suspension de compétitions futures).

Article 6 : Formation et sensibilisation

Les clubs s'engagent à former et sensibiliser régulièrement leurs membres sur l'importance du respect des arbitres et des règles de la compétition. Ils doivent rappeler ces principes avant chaque compétition.

Conclusion :

Le respect des arbitres est une condition indispensable pour garantir l'esprit sportif et la justice sur nos pistes d'escrime. Chaque participant doit veiller à maintenir cet engagement pour le bien de tous, afin que la compétition reste un lieu de plaisir et de partage.

Marianne Weibel-Savin

Présidente du CD-Escrime 06

Date :

M/Mme

Représentant(e) du club :

.....

Lu et approuvé - Signature :